

Orientation des élèves de troisième intéressés par des études conduisant à des métiers du sanitaire et du social

Éléments d'information à l'intention des professeurs de Troisième

À la rentrée 2011, le BEP "carrières sanitaires et sociales" disparaît : il est remplacé par un baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne" (ASSP), préparé en trois ans. Cette création a pour conséquence un réaménagement de la filière de formation préparant aux métiers des secteurs "sanitaire et social".

L'orientation en fin de troisième prend une importance particulière : les parcours ouverts par le CAP, le baccalauréat professionnel ASSP ou le baccalauréat technologique ST2S seront sensiblement différents.

Pour des élèves intéressés par des études conduisant à ces métiers, il existera deux voies de formation en fin de troisième :

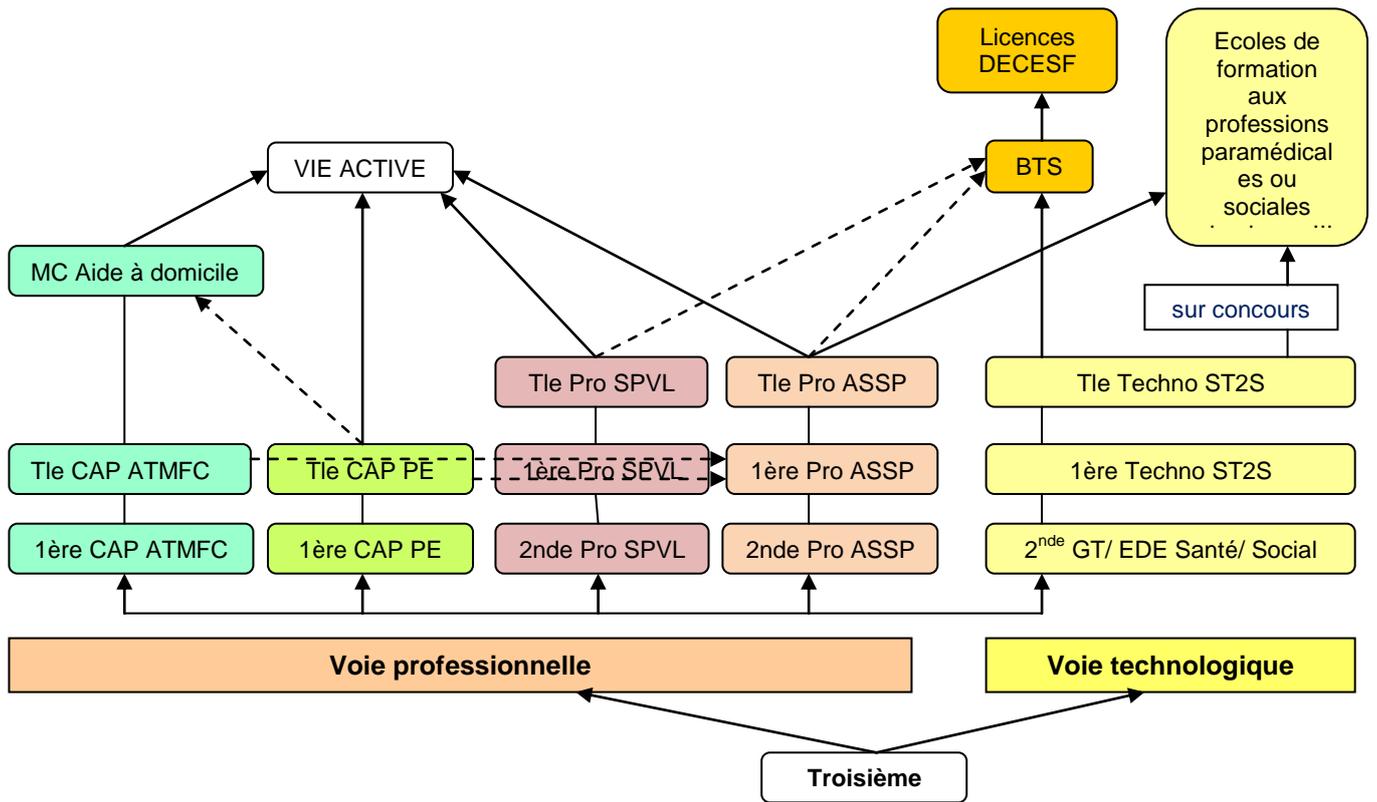
➤ **Une orientation vers la voie professionnelle :**

- CAP Assistant Technique en Milieux Familial ou Collectif (ATMFC)
- CAP Petite Enfance en vue de l'obtention du diplôme en 2 ans
- Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
Il se décline en 2 options : soit à domicile, soit en structures. Le choix de l'option doit se faire dès l'entrée en seconde
- Bac Pro Services de Proximité et de Vie Locale (SPVL)
Il propose 4 champs d'activités associés deux par deux et différemment selon les lycées :
 - A1 Activités de soutien et d'aide à l'intégration
 - A2 Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté
 - G1 Gestion des espaces ouverts au public
 - G2 Gestion du patrimoine locatif

➤ **Une orientation vers la voie générale et technologique**

- Bac technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S) avec la perspective en première du choix de la série technologique ST2S

Représentation schématique des principaux parcours de formation



Deux voies de formation : 5 diplômes

CAP Petite Enfance	Rénové depuis février 2005 Objectif : vise en priorité une professionnalisation directe
CAP Assistant Technique en Milieux Familial et Collectif	Ouvert depuis rentrée 2004 Objectif : vise une professionnalisation directe, ou une poursuite d'études en MC Aide à Domicile
Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne - option à domicile - option en structure	Ouverture à la rentrée 2011 Objectif : vise en priorité une professionnalisation menant à une insertion professionnelle rapide, directe ou après complément de formation (en IFAS, ...)
Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale (4 champs d'activités)	Ouverture depuis la rentrée 2006 Objectif : vise en priorité une professionnalisation menant à une insertion professionnelle rapide
Bac Techno Sciences et Technologies de la Santé et du Social	Rénové en 2007 Objectif : prépare aux poursuites d'études dans les secteurs de la santé et du social

Questions / réponses

Quels emplois et métiers sont directement accessibles après l'obtention du baccalauréat professionnel ?

➤ **Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne**

Le titulaire de l'option "à domicile" exerce principalement des activités d'aide ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne et au maintien de la vie sociale, auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées ou handicapées, qui vivent en logement individuel ou collectif. Il exerce auprès de ces personnes des activités d'aide aux actes de la vie quotidienne et de maintien de la vie sociale et est à même d'encadrer de petites équipes de professionnels chargés de ces interventions. Il est employé par des associations, des collectivités territoriales, des entreprises... Parmi les emplois potentiels, on peut citer : assistant de responsable de secteur "aide à domicile", responsable d'unité en domicile collectif.

Le titulaire de l'option "en structure" travaille dans des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il exerce auprès de personnes en situation de dépendance des activités de soin, d'aide ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne. Il participe aussi à des activités de promotion de la santé.

➤ **Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale**

Le titulaire du Bac Pro SPVL est un intervenant de proximité pouvant s'adresser à différents publics (enfants, adolescents, adultes, habitants d'un quartier, locataires, usagers d'un service public, clients d'un service commercial ...) dont les besoins spécifiques ne requièrent pas toujours les compétences d'un travailleur social.

Ce professionnel intervient en direct auprès des usagers ou des clients, dans des activités communes à tous les champs professionnels dont l'objectif essentiel est :

- l'accueil, l'écoute des besoins des personnes, le dialogue ;
- l'observation et le diagnostic des situations ;
- l'information, l'orientation vers d'autres professionnels (travailleurs sociaux par exemple), vers des structures susceptibles de répondre aux besoins des usagers ;
- l'accompagnement des personnes pour faciliter leur accès aux services compétents ;
- une fonction de médiation sociale en prévenant par une attitude de neutralité et de négociation, les conflits, les dégradations.

Les emplois peuvent relever de la fonction publique ou du secteur privé : entreprises, associations qui contribuent par leurs services et leurs actions, au dynamisme de la vie locale et au maintien du lien social. Le titulaire de ce Bac Pro peut occuper l'un des emplois suivants :

- pour les champs d'activités A1 et A2 : animateur socioculturel, médiateur social et culturel...
- pour les champs d'activités G1 et G2 : agent de gestion locative, coordinateur de gardiens d'immeubles, agent de développement social des quartiers...

Quelles sont les possibilités de poursuite d'études après le baccalauréat professionnel ?

➤ **Après le Bac Pro Accompagnement, soins et services à la personne**

Les contenus de formation du Bac Pro ASSP ont été construits pour permettre des poursuites d'études vers le diplôme d'état d'aide-soignant (après entrée en IFAS, institut de formation d'aide-soignant), d'auxiliaire de puériculture ou d'aide médico-psychologique...

Il est cependant important de rappeler que, comme pour tout baccalauréat professionnel, le titulaire du bac pro "ASSP" a la possibilité de poursuivre ses études, en particulier en BTS.

Dans ce domaine de formation, deux spécialités de BTS existent :

- le BTS ESF "Économie sociale et familiale",
- le BTS SP3S "Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social".

Il s'agit de BTS pour lesquels le taux de pression est élevé et donc la sélection à l'entrée importante. Dans ces conditions, la voie du baccalauréat professionnel n'est pas celle qu'il faut recommander pour un projet de poursuite d'études vers l'un de ces BTS.

Remarque : Un élève qui a pour projet la profession d'infirmier (ère), et dont les résultats scolaires montrent que ce projet est réaliste doit être en priorité orienté vers une seconde générale et technologique.

➤ **Après le Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale**

Le titulaire de ce Bac Pro a la possibilité de poursuivre ses études, en particulier en BTS ou en DUT.

Dans ce domaine de formation, deux spécialités de BTS sont cohérentes avec ce Bac Pro :

- le BTS SP3S « Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social ».
- DUT « Carrières Sociales » et plus particulièrement deux options :
 - o option animation sociale et socio-culturelle à Nice
 - o option services à la personne à l'IUT d'Aix-en-Provence
 - o option gestion urbaine à l'IUT d'Aix en Provence

Le taux de pression de ce BTS et de ce DUT est élevé et donc la sélection à l'entrée importante. Dans ces conditions, la voie du baccalauréat professionnel n'est pas celle qu'il faut recommander pour un projet de poursuite d'études vers ce BTS ou ce DUT.

Il est nécessaire de rappeler que les titulaires du Bac Pro qui ont obtenu une mention bien ou très bien à l'examen ont un accès de droit dans les spécialités de BTS en rapport avec leur baccalauréat.

Quelles poursuites d'études après le baccalauréat technologique "ST2S" ?

Les contenus du baccalauréat ST2S ont été construits, lors de la rénovation de 2007, dans la seule perspective de poursuite d'études post-baccalauréat. Ces études, en deux ou trois ans, peuvent conduire à un diplôme de technicien supérieur, à une profession paramédicale ou sociale : infirmière, conseiller en économie sociale familiale, éducateur spécialisé, mais aussi manipulateur(trice) en électroradiologie, diététicien(ne)...

Deux spécialités de BTS sont ouvertes aux titulaires de ce baccalauréat ST2S :

- Le BTS ESF "Économie sociale familiale" qui, après une année d'étude complémentaire, mène à la profession de conseiller en économie sociale familiale.
- Le BTS SP3S qui conduit à des emplois dans les organismes de protection sociale, les établissements médico-sociaux, les associations.

Les écoles de formation aux professions du social (assistant de service social, éducateur spécialisé...) sont difficilement accessibles après un baccalauréat : l'entrée s'y fait par concours, en règle générale après une ou plusieurs années d'études supérieures. Pour preuve, la moyenne d'âge des lauréats aux concours d'entrée en école d'assistant(e) social(e), qui est de 25 ans.

Quelles aptitudes et capacités sont nécessaires pour une orientation vers une formation de ce secteur ?

- Aimer les contacts humains et être à l'écoute des autres
- Avoir l'esprit d'équipe
- Être dynamique et autonome
- Savoir prendre des initiatives
- Avoir une bonne résistance physique et psychologique
- Faire preuve de discrétion de tolérance
- Avoir des capacités d'analyse et de synthèse de documents
- Avoir de la rigueur et de l'organisation dans le travail personnel

Comment devenir aide-soignant ? Quels liens entre le baccalauréat professionnel « ASSP, option en structure » et le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) ?

Le baccalauréat professionnel et le diplôme d'état d'aide-soignant sont deux diplômes différents. Seul ce dernier permet d'exercer la profession d'aide-soignant(e).

Le diplôme d'état d'aide-soignant est obtenu après une formation en IFAS, où l'entrée s'effectue par concours. Les titulaires du BEP Carrières Sanitaires et Sociales sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les dispositions qui seront prises pour les titulaires du Bac Pro ne sont pas encore arrêtées. Il est très vraisemblable qu'elles seront au moins équivalentes à celles qui existaient pour le BEP CSS. Il est également possible que le titulaire du Bac Pro, admis en IFAS, bénéficie

d'allègements de formation (d'où un raccourcissement de la durée de formation) mais là encore, rien n'est décidé.

Comment devenir infirmière ?

L'entrée en IFSI se fait sur concours (directement après le baccalauréat ou souvent après une préparation spécifique), pour des études en trois ans qui conduisent au diplôme d'Etat (DE) d'infirmière. L'orientation à recommander pour un ou une élève de troisième qui a ce projet professionnel est celle de la seconde générale et technologique.



“J’entre en bac pro “ASSP”... Que vais-je faire ?

Le programme comprendra des enseignements généraux et des enseignements professionnels (techniques professionnelles et des savoirs associés : communication, services à l'utilisateur, ergonomie soins, animation, éducation à la santé, sciences médico-sociales, nutrition et alimentation, biologie et microbiologie appliquées).

Des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), dont la durée totale sera de 22 semaines, sont prévues sur les trois années de formation. Au cours de l'année de 1^{ère}, un BEP pourra être validé (certification intermédiaire).

“Je veux entrer en Bac Pro, il y a deux options, “à domicile” et “en structure”. Quelles sont les différences entre les deux options ? Comment se déterminer entre l'une ou l'autre ?

Pour l'option “**à domicile**”, l'accent est mis sur :

- L'organisation du travail en équipe.
- L'accompagnement des actes de la vie quotidienne (aide à la toilette, à la mobilisation, au maintien de la vie sociale).
- La surveillance de l'état de santé de la personne.
- L'aménagement et l'hygiène du cadre de vie de la personne : nettoyage, entretien du linge, sécurisation des locaux.
- La conception et la réalisation de repas.
- La gestion de documents de la vie quotidienne...
- L'encadrement de petites équipes

Pour l'option “**en structure**”, l'accent est mis sur :

- Les activités liées aux soins d'hygiène et de confort auprès d'adultes non autonomes : aide à la toilette et au confort de la personne, aide à la mobilisation.
- La surveillance de l'état de santé de la personne.
- Les activités de maintien de la vie sociale : projet d'animation.
- Les actions d'éducation à la santé.

Les activités de l'option “à domicile” sont davantage tournées vers la vie quotidienne, en foyers ou à domicile, secteur en plein essor.

Celles de l'option “en structure” vers les soins aux personnes dépendantes et en structures.

“Je veux entrer en Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale, il y a quatre champs d'activité regroupés par deux ? Comment choisir les champs d'activités ?

Le choix s'effectue en fonction des activités professionnelles de chaque champ et des publics auprès desquels les élèves souhaitent travailler :

Gestion des espaces ouverts au public (G1)

- accueil et orientation des usagers
- valorisation et maintien de la qualité des espaces
- prévention et sécurisation dans les espaces

Gestion du patrimoine locatif (G2)

- attribution des logements
- location et suivi des familles
- gestion technico-administrative des logements
- valorisation et maintien de la qualité de l'habitat et de son environnement

Activités de soutien et d'aide à l'intégration (A1)

- accompagnement de publics aux demandes spécifiques, dans des démarches ou pour l'accès à des services administratifs, médico-sociaux, techniques ...
- animation de dispositifs d'information ou de points d'écoute personnalisée
- organisation et animation d'actions en direction de certains publics

Activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté (A2)

- organisation et participation à l'animation d'activités éducatives, récréatives ... auprès de divers publics
- organisation et participation à l'animation d'activités de valorisation du patrimoine local
- organisation et participation à l'animation d'activités associatives, de lieux ressources, d'espaces de vie collective ...

“Je veux m'occuper d'enfants” : quelle voie choisir ?

Les deux voies (professionnelle d'une part, générale et technologique, d'autre part) conduisent à des diplômes qui permettent de s'occuper d'enfants, mais à des niveaux de qualification différents, par exemple :

- le CAP Petite Enfance permet d'exercer la profession d'assistant à domicile ou de travailler en structures
- après le Bac Pro ASSP, le diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (DEAP);
- après un baccalauréat général ou technologique, le diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE).

Le titulaire du Bac Professionnel ASSP option “à domicile”, peut assurer auprès d'enfants :

- les activités liées à l'hygiène, au confort et à la sécurisation.
- les activités d'éveil et de loisirs, de maintien de l'autonomie (enfants handicapés).
- la préparation et l'aide à la prise des repas.
- l'entretien de son cadre de vie (locaux et linge).

Il faut avertir les élèves qu'occuper un emploi auprès d'enfants nécessite de la maturité et que ces emplois leur seront difficilement accessibles dès leur sortie de formation, après l'obtention du Bac Pro ASSP. Il est également indispensable de préciser aux élèves que, dans le domaine des services à la personne, les besoins les plus importants dans les années à venir concerneront d'abord les personnes âgées.

Lexique

- IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers
- IFAS : Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s
- ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social
- SP3S : Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social